



**Compte Rendu du Comité Local d'Examen du Document de  
Projet du Pool Technique en appui aux Partenaires  
Techniques et Financiers**

**Bamako, le 20 décembre 2017**



Le mercredi 20 décembre 2017, s'est tenue dans la salle de réunion du PNUD, la réunion du Comité Local d'examen du document du projet du Pool Technique en appui aux Partenaires Techniques et Financiers.

La rencontre s'est déroulée sous la présidence de **Monsieur Diarra Becaye**, Economiste principal au PNUD et en présence de **Monsieur Jacques BATUT**, Représentant de l'Ambassade de France, **Monsieur Amaury HOSTE**, Représentant de la Délégation de l'Union Européenne, **Monsieur Alassane BA**, Economiste National au PNUD, **Monsieur Monzon TRAORE**, Représentant du Pool Technique et **Nana SAMAKE**, Assistante de l'Unité Economique du PNUD.

### **I Introduction :**

La réunion a débuté par une présentation des objectifs de la rencontre par Monsieur Diarra, qui est de valider le document de projet de la phase transitoire du Pool technique. Ensuite, Monsieur BA a indiqué que la mise en œuvre du projet en 2018 ne pourra pas être effective sans l'autorisation DEX du siège et l'une des étapes est la tenue de la réunion du CLEP. La demande DEX devra être soumise avant le 31/12/2017 pour que la mise en œuvre du projet soit effective le 01/01/2018.

Monsieur Ba a rappelé les différentes étapes de l'élaboration du document de projet à savoir :

- Accord des PTF contributeurs pour la reformulation d'un nouveau document de projet intérimaire d'une durée d'année qui sera flexible pour prendre en compte les conclusions du groupe de travail sur le pool technique ;
- Le document de projet a été formulé et soumis au groupe de réflexion sur le pool technique qui l'a examiné lors d'une réunion, le 1<sup>er</sup> décembre 2017, à l'Ambassade d'Allemagne. La version amendée a été ensuite circulée pour observations du groupe ;
- C'est à l'issue de cette étape que le CLEP a été convoqué.

La Suisse et le Canada (qui a déjà formulé des observations sur la version actuelle) et qui sont membres du groupe de réflexion sur le Pool Technique, se sont excusés pour leurs absences en raison de contraintes internes. L'Allemagne dont la contribution a pris fin, a également informé que ces commentaires avaient déjà été pris en compte. Elle s'est dite prête à contribuer au projet qui sera formulé à l'issue de la phase intérimaire.

### **II Présentation sommaire du projet :**

Monsieur Diarra a rappelé que le Pool technique a pour objectif principal d'apporter un appui aux PTF dans le cadre de leur dialogue tant au niveau général qu'au niveau sectoriel avec le Gouvernement du Mali (GdM) et les autres familles d'acteurs pour la mise en œuvre des priorités



nationales de développement et des agendas internationaux, notamment le Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (PMCED, 2011).

L'élaboration du présent document de projet intérimaire, qui couvre l'année 2018, est intervenue dans un contexte marqué par la redéfinition du mandat du Pool Technique à travers l'exploitation des résultats i) de l'enquête légère (2016), ii) du diagnostic organisationnel (2017), iii) des produits des travaux du groupe de travail mis en place (juillet 2017) en vue de faire du Pool Technique « un secrétariat léger, un gestionnaire efficace des informations et une entité au service du GEC et de la Troïka [élargie] à partir de novembre 2018 ».

Le PRODOC 2018 vise à accompagner les efforts en matière d'efficacité de la coopération au développement dans les axes suivants : (i) Elaboration et suivi de la mise en œuvre de la SCAP ; (ii) Amélioration des mécanismes de concertation PTF et des cadres conjoints de coordination GdM-PTF ; (iii) Mise en place de moyens de communication et d'information efficaces à la disposition des PTF.

### III Observations :

**Monsieur Batut** a évoqué le fait que l'année 2018 sera une année de transition pour le projet Pool Technique. Il pense qu'il est important de rappeler le chronogramme des activités pour arriver à un Pool technique reformulé. Selon lui, le document n'évoque pas les nouvelles fiches de postes et le nouvel organigramme du projet. Il a estimé qu'il est nécessaire de tenir compte de ces modifications dans le document.

**Monsieur Ba** a souligné le fait que le document de projet comportait quatre résultats et que le résultat 4 concernait la mise en place du Pool Technique reformé. Ce dernier a été supprimé à la demande de la réunion du groupe de réflexion, tenue le 1<sup>er</sup> décembre et qui estimait que ces éléments devraient être pris en compte au moment de l'élaboration du document de projet post 2018 qui sera rédigé avant la fin de l'année de transition du projet.

**Monsieur Hoste** a informé qu'il remplaçait un collègue absent qui suit ce dossier. Il a affirmé qu'il n'avait pas d'observations particulières et voulait avoir la confirmation que le reliquat des ressources couvrirait les besoins pour l'année 2018.

**Monsieur Ba** a confirmé que le reliquat des fonds couvrira les dépenses du projet pour 2018.

**Monsieur Batut** a également demandé des précisions sur le nombre de personnes rémunérées par le budget du projet et sur les avantages de ces derniers. Il souligne que dans le document on passe de cinq salariés à quatre salariés.

**Monsieur Ba** précise qu'il y a cinq salariés à ce stade puis trois salariés dans le cadre du prodoc post 2018. Parmi eux trois experts :



- Un expert dédié au Chef de file ;
- un expert dédié à la gestion de l'information ;
- un expert dédié au suivi des réunions.

Tous les salariés sont rémunérés selon la politique salariale d'un projet géré par le PNUD c'est-à-dire bénéficient d'une assurance maladie, de la prise en charge de la pension de retraite, des prestations sociales afférentes et sont exonérés du paiement des impôts.

### **Conclusion :**

Le Comité a adopté le document de projet sous réserve des contributions et recommandations formulées.

Le compte rendu et le document de projet seront transmis auprès des PTF absents pour recueillir les avis et les commentaires jusqu'au mardi 26 décembre.

### **Recommandation du CLEP :**

- Approuvé, tel que formulé
- Non approuvé
- Approuvé, sous condition de la prise en compte des commentaires.

**Directeur Pays**  
**Aboubacar Koulibaly**



**Signature**